

Le rapporteur, M. Jean-Claude CORRE
donne lecture du rapport suivant

EAU ET ASSAINISSEMENT – Coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement - Projet Centre Médical à Saponé (Burkina-Faso)

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. Aujourd'hui, 1,1 milliard d'êtres humains sont privés d'un accès convenable à l'eau potable et 2,6 milliards ne disposent pas d'assainissement.

Face à ces enjeux, majorés encore par la croissance démographique qui affecte les zones concernées, la communauté internationale s'est donné comme objectifs de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau.

Dans ce contexte de mobilisation internationale et nationale, le Parlement a voté, au début de 2005, la loi n°2005-95 dite « loi Oudin – Santini ». Elle autorise les collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats), chargées des services publics d'eau et d'assainissement, à mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, des actions d'aide d'urgence et des actions de solidarité internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Les montants consacrés à ces actions n'excéderont pas 1% des ressources des budgets de ces services. Du fait de ses compétences, il appartient à Brest métropole océane de s'engager dans ces actions.

Les recettes liées à la vente d'eau aux usagers constatées en 2006 s'élèvent à :

- 2 980 908 € pour le budget de l'eau,
- 4 806 212 € pour le budget de l'assainissement,
- soit un total de 7 787 120 €

le montant maximum de ces actions, conformément au pourcentage fixé par la loi, serait donc de 77 800 €

Dans ce cadre nouveau, il est proposé que Brest métropole océane intervienne pour développer une action de solidarité internationale à Saponé au Burkina-Faso.

Les échanges avec les représentants du conseil municipal de Saponé, lors d'une mission exploratoire conduite en février 2006, ont confirmé la priorité de la commune pour l'accès à l'eau.

Le projet envisagé consiste en conséquence à une action d'alimentation en eau du Centre Médical de la ville. Les premières investigations réalisées en confirment la faisabilité, pour un coût total estimé à 50 000 €

Ce projet s'inscrit d'autre part dans une synergie active avec les actions et les échanges que la ville de Brest développe avec Saponé dans le cadre du jumelage établi depuis 1989, aux côtés d'associations actives et très impliquées dans le secteur de la santé.

Enfin cette action peut symboliser l'engagement de notre communauté en matière de solidarité internationale. Elle devra donner lieu pour des raisons techniques à la signature d'une convention Brest métropole océane – ville de Brest – Association Solidarité Santé, cette dernière étant le partenaire majeur de la ville de Brest à Saponé. Cette convention devra être proposée au vote de l'assemblée délibérante en octobre 2007.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est concernée par la loi Oudin-Santini et met en place un dispositif de co-financement des actions des collectivités, dont le projet pourra bénéficier.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté, après avis des Commissions compétentes, d'approuver le principe de l'engagement de Brest métropole océane dans des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, selon des modalités prévues par la loi 2005-95 du 9 février 2005.

Avis commissions :

Avis de la Commission Services à la Population : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avis de la Commission Administration Générale : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de Communauté :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : le groupe "Les Verts"

Publication le : 4 Juillet 2007

Reçu à la sous-préfecture le : 9 Juillet 2007